Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260212-D_09FEV26_04-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_09FEV26_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ***République Française***

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 9 février 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 30 janvier 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Hélène PADELLEC ; Hélène MAHEO; Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : Anaïs : LE HUNSEC a donné pouvoir à Hélène PADELLEC ; Yoann FOUILLE a donné pouvoir à Christèle PERREL.
Absent : /

---

04 Convention intercommunale Café des parents

Le diagnostic territorial de la convention territoriale globale (CTG) 2024-2028 a permis d'identifier les ressources, les besoins et les enjeux du territoire et de définir un plan d'actions pour une durée de 5 ans. Ce plan d'actions est articulé autour de cinq axes :
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes conviennent de mettre en œuvre des « Café Parents ».
Le déploiement des « Cafés Parents » mutualisés pour les habitants (parents et figures parentales) des cinq communes répond à plusieurs objectifs :

- Soutenir la parentalité
- Renforcer et valoriser les compétences parentales dans un esprit de bienveillance et non-jugement
- Améliorer la relation Parent-Enfant
- Créer du lien social entre parents : permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager des ressources, de rompre l'isolement et de tisser un réseau d'entraide.
- Favoriser le dialogue entre parents et professionnel : offrir un lieu où des professionnels peuvent répondre aux questions et écouter les préoccupations des familles.
- Offrir un espace d'expression libre, bienveillant et convivial pour mettre aux parents de parler de leurs difficultés, de leurs préoccupations ou réussites dans un cadre sécurisant et non formel.
- Renforcer la coéducation entre familles et professionnels pour mieux accompagner les enfants.
- Informer les parents des ressources du territoire

La ville de Kervignac sera la commune-support pour ce projet. Une convention intercommunale fixe les modalités de cette coopération. Le projet de convention est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260212-D_09FEV26_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention intercommunale relative à la mise en place des « Cafés Parents »
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce projet ;
- DE DONNER tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 10 février 2026

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (MORBIHAN) 56

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.